

COMPTE RENDU SUCCINCT CONSEIL MUNICIPAL 08 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de LA NORVILLE dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle des mariages, en Mairie, sous la présidence de Madame Fabienne LEGUICHER, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs LEGUICHER, KLEIN, COLAS, PFEIFFER, LABBE, de CORDIER MELE, MARIOLLE, POULIN, PERNEL, GUAFFI, SOULLARD, ESNAULT, LAMIRAULT, BOSSEBOEUF, DEMARQUE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Madame GUALINO-PETIT a donné procuration à Madame COLAS, M. GIROLET a donné procuration à Mme de CORDIER MELE, Mme CASTANIA a donné procuration à M. DEMARQUE

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames, Messieurs TREMBLAY, FRIAS, DEGHAÏE, NAZI

M. LABBE Benoit est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme le Maire informe de l'ajout de la décision n°2025-60 relative à la passation d'un contrat d'entretien de la centrale à traitement d'air de la salle Rosa Bonheur, puis du retrait de la délibération afférente à l'instauration du droit de préemption urbain.

Enfin, Mme LEGUICHER soumet à l'approbation le compte rendu du conseil municipal précédent. Il est approuvé à l'**UNANIMITE**.

DECISIONS DU MAIRE

1- Décisions du Maire prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des Collectivités territoriales

- ✓ N°2025-54 : fixation du tarif relatif au repas indien du 22 novembre 2025
- ✓ N°2025-55 : ateliers pop'art animés par Frédérique Lardé
- ✓ N°2025-56 : demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France au titre du bouclier de sécurité 2025 – sécurisation des équipements publics (poste de police municipal et mise en place de la vidéoprotection)
- ✓ N°2025-57 : Contrat d'intervention pour des actions autour de l'astronomie entre Cœur D'Essonne Agglomération et la commune de La Norville
- ✓ N°2025-58 : contrat de cession tripartite entre l'association Frédéric Louis Paul Elsa Jules Roland et les autres (FLPEJR), le producteur Les Illustres Enfants Justes et la commune
- ✓ N°2025-59 : demande de subvention au titre du fonds de concours de Cœur D'Essonne Agglomération – réfection de la toiture du centre technique municipal et mise en œuvre d'une centrale de production d'énergie photovoltaïque

- ✓ N°2025-60 : passation d'un contrat d'entretien de la centrale à traitement d'air de la salle Rosa Bonheur

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU sa délibération n° 2020-14a du 08 juin 2020 portant délégation d'attribution au Maire,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des décisions 2025-54 à 2025-60 prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération n°2020-14a du 08 juin 2020 portant délégation d'attribution au Maire.

Délibération n°2025-57 : décision modificative n°1

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Abstention : 0

Vote Contre : 0

Votes Pour : 18

Délibération n°2025-58 : budget primitif 2026

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Abstention : 0

Vote Contre : 0

Votes Pour : 18

Délibération n°2025-59 : autorisation de programme / crédits de paiement – démolition reconstruction de l'école élémentaire Pasteur

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Abstention : 0

Vote Contre : 0

Votes Pour : 18

Délibération n°2025-60 : vote des taux

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Abstention : 0

Vote Contre : 0

Votes Pour : 18

Délibération n°2025-61 : modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF)

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Abstention : 0

Vote Contre : 0

Votes Pour : 18

Délibération n°2025-62 : refonte du règlement intérieur de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2026

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Abstention : 0
Vote Contre : 0
Votes Pour : 18

Délibération n°2025-63 : approbation de la révision du plan local d'urbanisme (PLU)

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Abstention : 0
Vote Contre : 0
Votes Pour : 18



